

Séance du 10 DÉCEMBRE 2019 (18h00)
Salle Etable - La Lombardière - Davézieux

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 25
Votants	: 30
Convocation et affichage	: 04/12/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Dominique CHAMBON

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Yves BOULANGER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Denis DUCHAMP, Christian FOREL, Benoit GAUTHIER, Patrice GIRARD, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à René SABATIER), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Olivier DE LAGARDE), Sylvie BONNET (pouvoir à Simon PLENET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Jean-Luc FANGET (pouvoir à Alain THOMAS).

Etaient absents et excusés : Virginie FERRAND, Yves FRAYSSE, Richard MOLINA, Armand VALLET

BC-2019-443 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCES DU 2 AVRIL, 14 MAI, 4 JUIN, 2 JUILLET ET 17 SEPTEMBRE 2019

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du Bureau communautaire des séances du 2 avril, 14 mai, 4 juin, 2 juillet et 17 septembre 2019.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-444 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE COPROPRIÉTÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 1 624 € maximum au syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 16 rue Montgolfier, représenté par leur mandataire, Monsieur Steve DREVET, pour les travaux de réfection de la couverture et de traitement de la charpente,

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-445 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - AUDITS ÉNERGÉTIQUES POUR LES COPROPRIÉTÉS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE COPROPRIÉTÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 2 160 € maximum à la copropriété « Bel Air 2 » pour la réalisation d'un audit énergétique,

PRÉCISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final de l'étude sur présentation de la facture acquittée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Yves BOULANGER sort de séance et donne pouvoir à Martine CHAMBON.

BC-2019-446 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ÉCONOMIE - ZONE DE MARENTON - ANNONAY - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A L'ENTREPRISE SILCOMP SAS FRANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la cession d'un tènement d'une surface d'environ 4 794,9 m², au prix de 20 € HT/m², soit un total d'environ 95 898 € HT, à l'entreprise SILCOMP FRANCE SAS ou à toute autre personne s'y substituant pour y développer l'activité de l'entreprise spécialisée dans la fabrication de mélanges prêts à l'emploi à base de silicone,

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-447 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ÉCONOMIE - ZONE DE MARENTON - ANNONAY - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SAS AVIPUR

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ABROGE la délibération BC 201994 du 2 avril 2019 et la remplace par la présente, CÈDE la parcelle cadastrée BE 680 d'une surface de 2 931 m² sur la zone d'activité de Marenton à Annonay, au prix de 25 € HT/m² soit un total de 73 275 € HT, à la SAS AVIPUR ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité,

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-448 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ÉCONOMIE - ZONE DES ECOLANGES - SAINT-DESIRAT - CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A L'ENTREPRISE BROSSIER TRANSPORTS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ABROGE la délibération BC-2019-295 du 17 septembre 2019 et la remplace par la présente,

CEDE un tènement d'environ 32 100 m² à prendre sur les parcelles cadastrées AD 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 532, 534 ainsi qu'un morceau de chemin rural déclassé à cadastrer, sur la zone des Ecolanges à Saint-Désirat, au prix de 19 € HT/m² soit un total d'environ 609 600 € HT, aux Transports Brossier ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y réimplanter son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-449 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - ZONE DE PRACHENET - SAINT CYR - CESSION D'UNE PARCELLE
DE TERRAIN A LA SARL CORDIER**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CEDE la parcelle cadastrée A 2064 d'une surface de 2 347 m² sur la zone de Prachenet à Saint-Cyr, au prix de 20 € HT/m² soit un total de 46 940 € HT, à la SARL Cordier ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y installer son activité. PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir, CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice - président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-450 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - ACQUISITION FONCIÈRE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LA
BOISSONNETTE A PEAUGRES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros 110, 112 et 173 section AM à Peaugres, aux prix respectifs suivants : 468,00€ ; 185 666,00€ ; 25 785,50€, sous réserve de l'avis de France Domaine.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-451 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - DISPOSITIF D'AIDES AUX COMMUNES DANS LE CADRE D'UN
RÉAMÉNAGEMENT DE CENTRE-BOURG VISANT À LA CRÉATION, AU
MAINTIEN OU AU DÉVELOPPEMENT D'UN OU PLUSIEURS COMMERCES DE
PROXIMITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE, l'octroi d'une subvention à la commune de Saint-Désirat dans le cadre du dispositif d'aide aux communes pour le réaménagement de centre-bourg pour un montant maximum de 20 000,00 €, sous réserve du vote du budget 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-452 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES
A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES
ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions aux sept entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 39.467,00 €, sous réserve du vote du budget 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Denis DUCHAMP sort de séance et donne pouvoir à Ronan PHILIPPE.

**BC-2019-453 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
AGRICULTURE - ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION
PRÉCAIRE A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION STOLON CLIC'BIO NORD-
ARDECHE D'UN AN RENOUVELABLE DEUX FOIS**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention d'occupation précaire ci-annexé, à compter du 1er janvier 2020, pour une durée d'un an renouvelable deux fois,

FIXE le montant de la redevance mensuelle à 50 euros HT pour une surface d'environ 20 m² à laquelle s'ajoute un forfait annuel d'électricité d'un montant de 20 euros HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer la dite-convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-454 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME WATTY : SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC ECO CO2**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention avec Eco CO2 et le devis portant sur le déploiement du programme Watty ci-annexés, et ce, sous réserve du vote des crédits afférents lors de l'adoption du budget,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes autres pièces afférentes à ce dossier

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-455 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DÉMARCHE TEPOS ET
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PORTAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL D'AY**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE la candidature au renouvellement de la démarche TEPOS par Annonay Rhône Agglo, ci-annexée,

APPROUVE les termes du projet de la convention de portage de la démarche TEPOS à signer avec la communauté de communes du Val d'Ay, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ou toutes autres pièces afférentes à ce dossier et le charge

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-456 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DEVELOPPEMENT DURABLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'ENGAGEMENT "REFUGES LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)" A
INTERVENIR AVEC LA LPO, DELEGATION TERRITORIALE DROME-ARDECHE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention « Refuges LPO » pour le parc de la Lombardière, ci-annexé,

DIT que le programme d'actions triennal s'y rapportant sera déployé dès 2020 dans la limite des inscriptions budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-457 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'acquisition, auprès de la commune de Boulieu-lès-Annonay, des parcelles AB124 (5840 m²), AB266 (19721 m²), AB110 (455 m²), AN69 (7322 m²),

VALIDE l'acquisition, auprès de la commune de Boulieu-lès-Annonay, des portions des parcelles après division : AB57 ouest, partie A sur le plan (6199 m²), AB115 est, partie A sur le plan (195 m²), et AN234 sud, partie A sur le plan (15929 m²),

PRECISE que l'acquisition s'effectue à l'euro symbolique,

VALIDE la prise en charge des frais d'acte correspondants par Annonay Rhône Agglo, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-458 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'acquisition, auprès de la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay, des parcelles AB191 (4020 m²), AB438 (6304 m²), AD529 (225 m²), AD574 (6609 m²), AD673 (320 m²), AI 481 (852 m²), AI484 m² (4002 m²),

VALIDE l'acquisition, auprès de la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay, des portions des parcelles suivantes, après division :

- parcelles D (207 m²) et F (136 m²) issues de la division de la parcelle AD868, au lieu-dit Gunchet Nord
- parcelle A (151 m²) issue de la division de la parcelle AD523, au lieu-dit Gunchet Nord
- parcelle A (638 m²) issue de la division de la parcelle AB376, au lieu-dit la Garinière,

PRECISE que les acquisitions seront effectuées à l'euro symbolique,

VALIDE la prise en charge des frais d'acte correspondants par Annonay Rhône Agglo, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-459 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - REGULARISATION FONCIERE - CESSION D'UNE PARCELLE A LA COPROPRIETE DE VIDALON-LE-BAS A DAVEZIEUX

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la cession à l'euro symbolique, à la copropriété de Vidalon-le-Bas, d'un tènement de 413 m² pris sur les parcelles cadastrées AB256 (129 m²) et AB258 (284 m²) à Davézieux,

PRECISE qu'une servitude sera portée dans l'acte notarié pour assurer la bonne maintenance du réseau d'assainissement, qui passe sur cette parcelle,

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-460 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - RIVES DE FAYA - AMENAGEMENTS INTERVENUS DANS LE CADRE DU PROJET URBAIN RIVES DE FAYA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE l'inscription au budget 2020 des montants dus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à signer ladite convention annexée à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-461 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - APPROBATION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO, TRANSDEV ANNONAY ET TRANSPERS POUR UNE ENQUETE AUPRES D'UN ECHANTILLON REPRESENTATIF DES USAGERS DES TRANSPORTS URBAINS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention à passer entre Annonay Rhône Agglo, Transdev Annonay et TRANSP'ERS pour un montant total de 7 000 € pris en charge pour 3 500 euros par Annonay Rhône Agglo et pour 3 500 € par Transdev Annonay, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention à intervenir entre Annonay Rhône Agglo, Transdev Annonay et TRANSP'ERS, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BC-2019-462 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - APPROBATION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU SD'AP

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de participation financière à passer avec la commune de Boulieu-lès-Annonay, FIXE la participation d'Annonay Rhône Agglo à un montant maximum de 1 500 €, pour la période de travaux comprise entre 2017 et 2019, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention à intervenir avec la commune de Boulieu-lès-Annonay, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BC-2019-463 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - APPROBATION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE ROIFFIEUX POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU SD'AP

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de participation financière à passer avec la commune de Roiffieux, FIXE la participation d'Annonay Rhône Agglo à un montant maximum de 3 600 €, pour la période de travaux comprise entre 2017 et 2019, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention à intervenir avec la commune de Roiffieux, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Patrick OLAGNE sort de séance et donne pouvoir à Christophe DELORD.

BC-2019-464 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - TARIFS AQUAVAURE - MODIFICATION D'APPELLATION DE LA RUBRIQUE 'TARIF COMITE D'ENTREPRISE'

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création d'une rubrique « Tarif Comité d'entreprise et associations à but solidaire de compétence communautaire », DECIDE la création de ladite rubrique et d'appliquer les tarifs correspondants jusqu'au 31 août 2020, AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-465 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS ANNONAY CANOE KAYAK CLUB, ANNONAY TRIATHLON, CERCLE DES NAGEURS D'ANNONAY, CERCLE DE PLONGEE ET DE DESCENTE D'ANNONAY, CLUB ALPIN FRANCAIS, MIGMATITE ATTITUDE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi de subventions exceptionnelles telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2019,

VALIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2019, de ces subventions,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-466 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - CULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC ANNONAY CULTURE THÉÂTRE ANIMATION (ACTA)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs avec Annonay culture théâtre animation (ACTA) pour la période 2019-2021, ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention d'objectifs ainsi que toute pièce afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-467 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - CULTURE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL SCÉNIQUE ITINÉRANT ENTRE LA SMAC07 ET ANNONAY RHÔNE AGGLO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition ci-annexée,

APPROUVE l'attribution et le versement d'une subvention d'équipement de 5 000€ à la SMAC 07, conformément aux dispositions prévues par la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à prendre toute décision relative à ce dossier et à réaliser toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-468 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES - INVITATIONS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le règlement relatif aux invitations dans le cadre de la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes, tel que défini dans le projet ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-469 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES - LETTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les critères de priorisation des réservations des établissements scolaires mentionnés ci-dessus,

APPROUVE la lettre d'engagements réciproques entre les établissements scolaires et la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes, telle que rédigée dans l'annexe ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-470 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMITES D'ENTREPRISE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la convention-type ci-annexée portant sur la mise en place et le fonctionnement des conventions de partenariat entre les comités d'entreprise et la saison culturelle En Scènes d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute convention de partenariat avec des comités d'entreprises pour la saison culturelle En Scènes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-471 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CHERIE FM**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre Chérie FM et la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer, toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-472 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - POLITIQUE DE LA VILLE -
SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ABATTEMENT DE LA TAXE
FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LE PERIMETRE DU
QUARTIER PRIORITAIRE " LES HAUTS DE VILLE" POUR L'ANNEE 2020**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes des avenants relatifs à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le périmètre du quartier prioritaire « Les Hauts de Ville » et figurant en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer lesdites conventions d'exonération dont le projet est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce afférente à ce dossier et la/le charge de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-473 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DÉCHETS DES MENAGES -
SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGÉ AVEC
L'ECO-ORGANISME ECO-MOBILIER**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du contrat à intervenir avec l'éco-organisme Eco-mobilier, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-474 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES ET ABONNEMENTS 2020**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE conformément au tableau ci-dessus, les tarifs 2020 pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques des services exploités en régie, composés d'un abonnement semestriel perçu d'avance et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable,

FIXE conformément au tableau ci-dessus, la redevance (part communautaire), proportionnelle à la consommation d'eau potable, et l'abonnement (part communautaire) semestriel perçu d'avance pour 2020 pour la collecte et le traitement des eaux usées, pour les services exploités en délégation,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-475 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) ET DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE SPÉCIALE (PFS)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour

Par 1 voix votant contre : Benoit GAUTHIER

Et par 2 voix s'abstenant : Dominique CHAMBON, René SABATIER

DECIDE de fixer la PFAC « domestique » et la PFAC « assimilé domestique » pour les constructions nouvelles, les extensions d'immeuble, les parties réaménagées d'immeuble et les changements de destination selon les modalités susmentionnées,

DECIDE de fixer la PFAC pour les constructions édifiées préalablement à la mise en service du réseau public d'assainissement selon les modalités susmentionnées,

DECIDE de fixer la PFS pour les constructions nouvelles, les extensions d'immeuble, les parties réaménagées d'immeuble et les changements de destination selon les modalités susmentionnées, constructions édifiées préalablement à la mise en service du réseau public d'assainissement selon les modalités susmentionnées,

PRECISE que la présente délibération entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020,

DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrite au budget assainissement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-476 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE - MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES - RUE DE PARAS ET RUE DES FOSSES DU CHAMP - COMMUNE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales rue de Paras et rue des Fossés du Champ,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-477 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS DU SERVICE D'EAU POTABLE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte les tarifs de prestations du service de l'eau potable 2020 tel qu'annexés à la présente délibération.

PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-478 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - ANTENNES DE FONTANES - COMMUNE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-479 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - RENOUELEMENT CONDUITE EAU POTABLE - QUARTIER ROBERT - COMMUNE DE VILLEVOCANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-480 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - RENOUELEMENT CONDUITE D'EAU POTABLE - RUE DES FOSSES DU CHAMPS - COMMUNE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-481 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - RENOUELEMENT CONDUITE D'EAU POTABLE - RUE DE PARAS - COMMUNE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-482 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE "TRAVAUX ET ENTRETIEN DE VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS ET TERRASSEMENT" - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE ANNONAY RHÔNE AGGLO ET PLUSIEURS COMMUNES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant Annonay Rhône Agglo et plusieurs communes du territoire en vue de la passation de l'accord-cadre « Travaux et entretien de voirie, réseaux divers et terrassement »,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

DESIGNE Patrice GIRARD et Richard MOLINA respectivement, membre titulaire et suppléant de la Commission d'attribution de l'accord-cadre du groupement de commandes.

BC-2019-483 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION EN FAVEUR DE L'INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AVEC LA PLATEFORME TERRITORIALE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ENTREPRISE (DROME-ARDECHE)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de bénéficier de l'appui technique proposé par la Plateforme Emploi de Valence en matière de facilitation sur les clauses d'insertion, dans les conditions prévues par le projet de convention ci-annexé,

DÉCIDE, conformément au projet de convention ci-joint, de faire bénéficier gratuitement de cette prestation son C.I.A.S., l'ensemble des communes membres et leurs C.C.A.S.,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif, et notamment la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

BC-2019-484 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Attaché territorial	A	2	Temps complet

APPROUVE la suppression des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Rédacteur principal de 1ere classe	B	1	Temps complet
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	1	Temps complet

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-485 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INFORMATIQUE - CONCLUSION
D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI
DES DEPLOIEMENTS FTTH (FIBER TO THE HOME) SUR ANNONAY RHONE
AGGLO PAR L'OPERATEUR ORANGE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer cet avenant,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches
utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-486 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE
VERNOSC-LES-ANNONAY**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 800 € à
l'association amicale des sapeurs-pompiers de Vernosc-lès-Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces
afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à
l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 12/12/19

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire
Le Président

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 16/12/2019 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales